HÉRAULT
'Circubalade' en Terrasses du Larzac Page 7

ŒNOLOGIE
Bien **conserver les vins rosés** Page 10

TOMATE D'INDUSTRIE
Le confinement **a vidé les cuves** Page 12

PORTRAIT
Meryll et Cédric de Batz, un tandem bien huilé Page 20

RÉUSSIR
PAYSAN du Midi
L'hebdo des agricultures méditerranéennes

VENDREDI 26 JUIN 2020 - 3,10 €
www.paysandumidi.fr
n° 3808

VITICULTURE

S'y retrouver dans la jungle **des labels** > p. 5

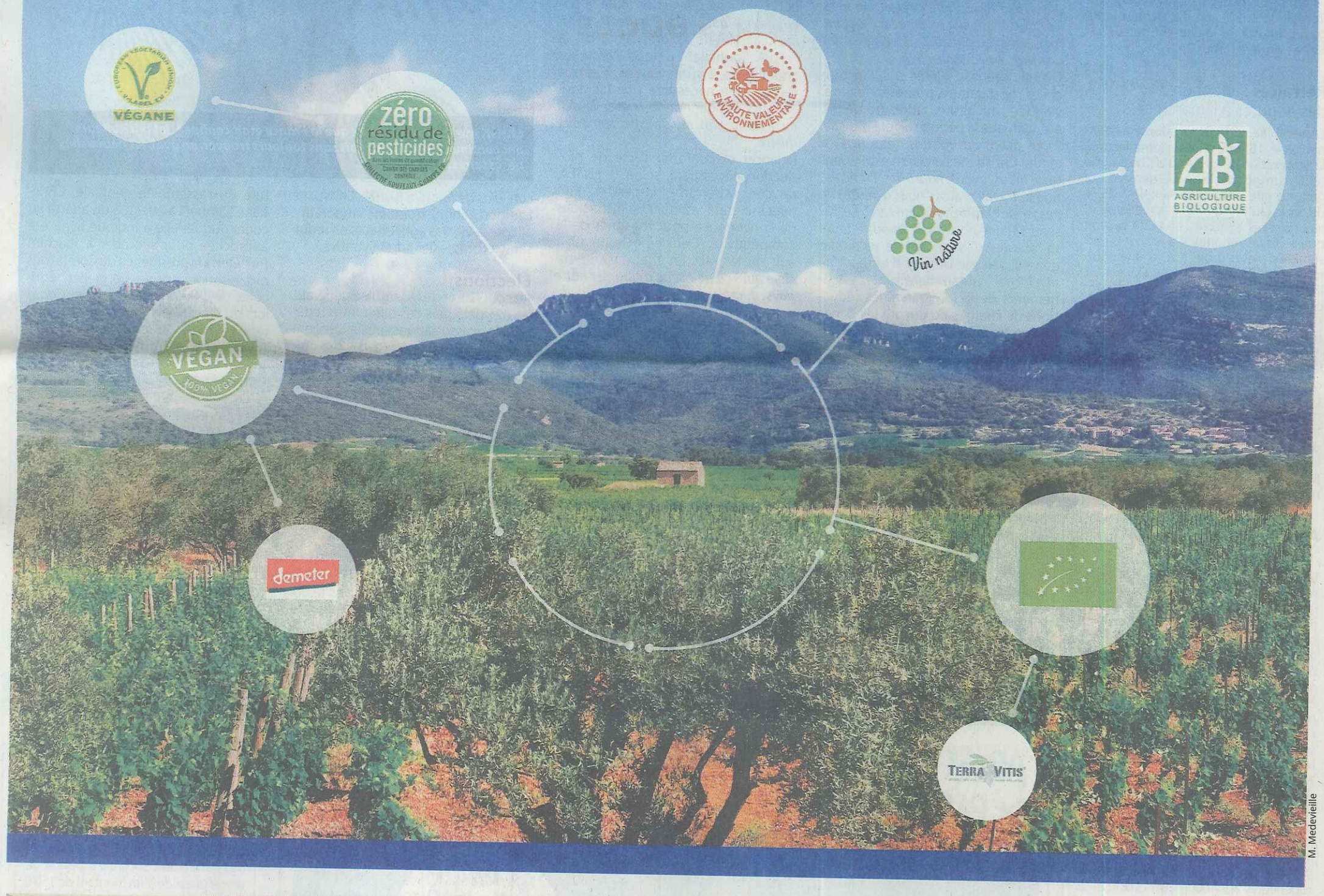

M. Medevielle

O. Bazalge

AUDE

Quand la coopé passe **en mode street art**

Florent Hamel, alias Spiktri, street artiste au passé vigneron, est en train de transformer la cave coopérative viticole de Ferrals-les-Corbières en exposition monumentale.

Page 8

GARD

La **plateforme** de la **discorde**

Malgré les remous suscités par la future implantation de la plateforme de tri pour Amazon, à Fournès, la sortie de terre du site ne pourrait être plus qu'une question de mois. Retour sur un projet qui fait polémique.

Page 6

VITICULTURE

Labels et certifications : lesquels choisir et pourquoi ?

La multitude des démarches, qu'elles soient environnementales, en lien avec la sécurité alimentaire, la qualité du produit ou encore la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), pourrait facilement égarer. Pour ne pas se perdre, l'ICV proposait, le 18 juin, une visioconférence sur le thème, "Comment s'y retrouver dans la jungle des labels ?"

HVE, Terra Vitis, Vignerons engagés, AB, Demeter, Vin nature, Vin vegan, ZRP... Le choix est cornélien pour nombre de viticulteurs qui, face à la multitude des démarches initiées par différents acteurs (pouvoirs publics, distributeurs, transformateurs, groupe de viticulteurs), peuvent très vite se perdre et se sentir comme Thésée dans le labyrinthe du Minotaure. Avec "Comment s'y retrouver dans la jungle des labels ?", le groupe ICV (Institut coopératif du vin), à l'instar d'Ariane dans le mythe grec, donne différentes clés pour faire le bon choix. Si choisir un label reste une démarche "*volontaire, les exigences des parties prenantes se renforcent*", rappelle en préambule Sébastien Narjoud, consultant stratégie, qualité et développement durable dans le groupe ICV.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, labels et certifications peuvent-il recouvrir une même réalité ? Si, dans la pratique, l'un et l'autre sont utilisés sans distinction puisqu'ils répondent à des engagements pris en fonction de normes et de cahiers des charges, "*le label est associé au produit fini, ce qui suppose un cahier des charges sur un référentiel précis, alors que la certification est plutôt liée au système de l'entreprise, soit à son organisation et son fonctionnement*", précise le consultant. Avant d'ajouter aussitôt : "*Quels qu'ils soient, pour que ce soit crédible, il faut que le label ou la certification soient vérifiés et validés par un tiers.*" Les uns comme les autres, enfin, se retrouvent dans quatre démarches spécifiques : qualité du produit, sécurité alimentaire, environnement et RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Marc Medevielle

HVE, Terra Vitis, Vignerons engagés, AB, Demeter, Vin nature... Parmi ces labels, lequel tirera les prix vers le haut, ancrant les exploitations dans le vert ?

Démarches autour de la qualité du produit

Que ce soit les viticulteurs, les transformateurs ou les distributeurs, tous sont concernés. Pour les premiers, s'il y avait une seule question à se poser, ce serait : à qui destinent-ils leur production ? "*Non seulement ils doivent s'interroger sur les besoins de leurs clients, mais ils doivent également se demander si la démarche qu'ils souhaitent entreprendre est bien conforme à la stratégie et organisation de leur entreprise*", insiste Sébastien Narjoud. Une fois cela posé, une base réglementaire conséquente existe pour tout ce qui touche à la qualité du produit. Ainsi en est-il pour les viticulteurs au travers des cahiers des charges pour les labels AOP-IGP.

Que ce soit pour les viticulteurs, comme pour les transformateurs et les distributeurs, tous sont soumis à la norme ISO 9001, qui existe depuis les années 90, mais ne peut être inscrite sur le produit fini, car elle concerne avant tout l'organisation de l'entreprise. À cette démarche - la plus ancienne parmi les démarches qualité du produit - de nouvelles lui sont désormais préférées. Il s'agit, entre autres, des labels Vin nature et ZRP (Zéro résidu de pesticides), qui connaissent un beau développement. Le label Vin sans soufre ajouté s'inscrit, lui, plus dans une démarche de transformateurs et de distributeurs. Quant au label Vin vegan, il est le seul fait des transformateurs. Mais quels que soient ces labels, "*ils ont pour point commun d'être auto-déclarés et revendiqués par une quinzaine d'opérateurs*", indique le consultant.

Démarches en lien avec l'environnement

S'il y a bien une démarche qui a particulièrement le vent en poupe, c'est bien la démarche environnementale dans un monde plus attentif à ce qu'il consomme et à la nature. Au sommet de la "pyramide", car considéré par le ministère de l'Agriculture comme le niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles, se trouve la HVE (Haute valeur environnementale). C'est même une marque nationale, avec une certification à trois niveaux (du 1er, qui consiste à respecter la réglementation environnementale et à réaliser une auto-évaluation de son exploitation au niveau 3, qui implique des obligations de résultats, mais assure la certification d'une exploitation). "*Ce label a connu une croissance très forte ces deux dernières années, passant de 1 500 exploitations engagées au 1er janvier 2019 à 4 500 au 1er janvier 2020, alors qu'il n'était pas connu en 2018*", dit Sébastien Narjoud. Et cette croissance n'est pas près de s'arrêter, car cette certification est de plus en plus demandée par les distributeurs et les négociants. Reste que pour ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, certains d'entre eux parient aussi sur le label Terra Vitis (une marque de producteurs gérée par une association) tels que le premier négociant de la filière vin, Castel, lui permettant ainsi de consolider sa stratégie verte dans chaque région viticole.

Dans des démarches encore plus spécifiques sur les modes de production et respectueux de l'environnement, le label AB est incontestablement le plus connu, le plus plébiscité et le plus valorisé. Plus de 90 000 ha de vignes sont aujourd'hui en bio, ce qui représente autour de 12 % de la production viticole française. Avec une consommation de vins bio allant crescendo en France (de 114 millions de bouteilles en 2018 à plus de 195 millions attendues en 2023 : source SudVinBio) comme dans le monde, c'est le label "gagnant" pour les producteurs. Les producteurs en agriculture biodynamique ont, eux, à leur disposition deux labels : Demeter et Biodyvin, pour des vins plus bio que bio. À noter que leur nombre a plus que doublé ces dernières années, passant de 280 vignerons certifiés en 2014 par les deux labels à 567 domaines en 2019, et occupant plus de 10 000 ha de vignes. Un poids plume, certes, par rapport à la superficie viticole française (plus de 750 000 ha), mais qui pourrait bien changer de catégorie entre les préoccupations sociétales et le fait que ces labels, particulièrement Demeter, soient revendiqués par les grands noms de la filière viticole.

Tendances actuelles

Garantir ce que l'on fait, montrer patte blanche, se montrer responsable tant sur le plan environnemental que sociétal ou encore celui de la sécurité alimentaire sont des étapes incontournables pour tout producteur, comme d'ailleurs transformateur ou distributeur. Autrement dit, difficile d'échapper aux labels et certifications. Dans cette "jungle" des labels, si le label AB est le plus connu et le mieux valorisé, le label HVE s'avère également une bonne "carte" à jouer compte tenu de la pression exercée par les metteurs en marché et les pouvoirs publics. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que les coopératives viticoles multiplient les formations et embauchent des responsables qualité pour accompagner leurs adhérents dans cette démarche. Autre intérêt pour le viticulteur : ce label est plus facile à obtenir que le label AB et implique moins d'investissement qu'en AB.

Alors, même s'il est encore trop tôt pour avoir une idée claire de la valorisation durable de telle ou telle certification sur le prix d'achat du vin, "*ce qui est sûr, c'est qu'avec un label - hors ceux de l'agriculture biologique et de l'agriculture biodynamique – on vous achète votre vin au moins au prix alors que lorsque vous n'en avez pas, on vous l'achète en dessous du prix*", relève Sébastien Narjoud. Le monde change et très vite, et il n'est pas impossible de main que ces démarches, encore volontaires aujourd'hui, ne le soient plus à court terme... ■

FLORENCE GUILHEM

Vignerons engagés : 1er label RSE dédié au monde du vin

De l'amont à la distribution, un label les concerne tous, celui des Vignerons engagés. Porté sur les fonts baptismaux en mars dernier, Vignerons engagés est l'ex-label VDD, Vigneron en développement durable, créé il y a dix ans. À ce jour, l'association compte 28 membres, dont 10 encore en conversion : 25 caves coopératives et 3 caves particulières. L'ensemble représente près de 6 000 vignerons et salariés de cave, exploitant 4,2 % du vignoble français. Tous ces acteurs entendent désormais simplifier leur message et vont communiquer autour de quatre grands axes : agir pour l'environnement, garantir une charte qualité de la vigne au verre, soutenir le territoire et le patrimoine local, offrir le juste prix pour le consommateur et le producteur. L'autre grand label RSE est celui d'Engagé RSE, qui concerne exclusivement les transformateurs et distributeurs.

LEXIQUE

- **Vin nature** : aucun intrant n'est ajouté lors de sa vinification. Pour l'heure, il n'existe pas de législation, ni de consensus autour de sa définition exacte. Cette dénomination n'est donc pas certifiée.
- **ZRP ou Zéro résidu de pesticides** : ce label, dont le nom explique la démarche, a été lancé en avril 2017 par l'organisation de producteurs 'Les paysans de Rougeline'. Il est, depuis 2018, porté par le collectif 'Nouveaux champs'. Présent dans beaucoup de filières, ce label réunit aujourd'hui plus de 6 000 producteurs. Repris depuis peu par la filière viticole, trois coopératives et trois caves particulières s'y sont lancées. Il présente une grande proximité avec HVE 3. Cette dénomination fait l'objet d'un contrôle en interne par le collectif, ainsi que d'un contrôle par un organisme indépendant.
- **Vin sans soufre ajouté** : vin qui, au cours de son élaboration, de la vigne à la mise en bouteille, n'a pas vu l'adjonction de soufre, donc sans soufre ajouté ou sulfite ajouté. Cette dénomination n'est pas certifiée.
- **Vin vegan** : si un vin vegan n'est pas obligatoirement bio - même si la plupart le sont - il ne contient aucun intrant d'origine animale. Pas de certification.
- **HVE** : initié par le ministère de l'Agriculture, le label Haute valeur environnementale est considéré par celui-ci comme l'un des vecteurs principaux de la transition agroécologique. Cette démarche se décline en trois niveaux. Le premier implique le respect de la réglementation environnementale. Le second, lui, engage l'agriculteur à respecter un cahier des charges comportant des obligations de moyens. Le dernier impose des obligations de résultats, mesurées par des indicateurs de performances environnementales.
- **Terra Vitis** : spécifiquement attribué à la viticulture, ce label, reconnu par le ministère de l'Agriculture, est une marque de producteurs gérée par une association. La démarche a été initiée dans le Beaujolais en 1998, avant de devenir un réseau national.
- **Demeter** : pour être certifié Demeter, un vigneron doit être certifié bio et respecter en plus le cahier des charges Demeter pour la viticulture. Ce qui nécessite l'emploi de préparations biodynamiques, bénéfiques pour renforcer le sol et la vigne. Les doses de cuivre autorisées par le cahier des charges Demeter sont inférieures à celles autorisées en agriculture biologique.
- **Vignerons engagés** : c'est le premier label RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et durable dédié au monde du vin. Qui dit RSE dit prise en compte des composantes du développement durable au sein des entreprises, à savoir les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Le cahier des charges s'appuie sur la norme ISO 26000, référence internationale, adaptée à la filière vin, du cep de vigne à la mise en bouteille.